



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

392 P

NP  PM39

Projet de construction du parc éolien  
Saint-Paul-de-Montminy

6211-24-097

*Bâtir ensemble*

**Mémoire** déposé au

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy

Par

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

309, 4<sup>ème</sup> Avenue

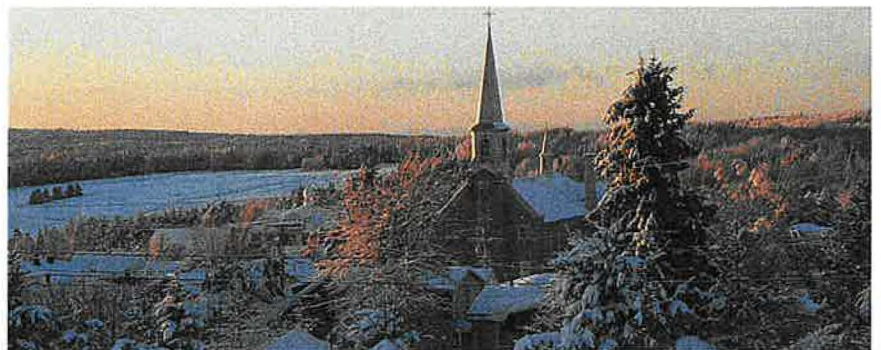
Saint-Paul-de-Montminy (Québec)

G0R 3Y0

Téléphone : 418 469-3120

Courriel : [dg@stpauldemontminy.com](mailto:dg@stpauldemontminy.com)

Site internet : [www.stpauldemontminy.com](http://www.stpauldemontminy.com)



Déposé le 2 juillet 2025

## **Origine et présentation de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy**

Saint-Paul-de-Montminy est considérée comme une des plus vieilles paroisses du sud de la MRC de Montmagny. Située au cœur des Appalaches, dans les hauteurs du comté de Montmagny, Saint-Paul-de-Buton a tiré son nom de cette suite de montagnes et de butons des Monts Notre-Dame qui s'étirent en aval de Québec, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, jusque sur la péninsule gaspésienne. Ici et là, sur ces élévations, s'allongent des lacs, des vallons peu profonds qui se prêtent à l'agriculture et à l'exploitation forestière. Dès le début de la colonisation, on parle couramment du « Buton » et ce nom est couramment utilisé lors de l'ouverture des premiers lots à l'époque des années 1850.

Les premiers habitants arrivent alors, à la faveur d'un mouvement de colonisation encouragé par le clergé de l'époque pour contrer l'exode des francophones vers les États-Unis. Les paroisses de Saint-Thomas, de Saint-François, de Saint-Vallier, de Saint-Pierre et même de Saint-Gervais vont envoyer de courageux pionniers qui deviendront nos ancêtres dans cette région. Ces colons viennent défricher de nouvelles terres qui semblent fertiles pour nourrir leurs familles qui viendront les rejoindre.

D'abord fondée en 1852 sous le nom de Saint-Paul-de-Buton, la municipalité a été incorporée en 1862 en tant que Canton de Montminy. Ce n'est qu'en 1986, que la municipalité a officiellement adopté son nom actuel qui reflète son identité locale tout en commémorant l'abbé Louis-Antoine de Montminy, l'un des plus fervents apôtres de la colonisation dans la région.

Historiquement, l'économie locale s'est développée principalement par le biais de l'exploitation forestière et de l'agriculture. À l'époque furent nombreux, les moulins à scie, les moulins à farine, la drave sur les cours d'eau, les corvées pour la coupe des foins, les colons devaient se contenter du minimum. Puis arrivent des signes de modernisation :

- Ouverture des chemins (1882),
- Ligne du téléphone (1899),
- Livraison de la poste deux fois par semaine (1899),
- Embryon d'aqueduc privé (1905),
- Nomination d'un constable municipal (1910),
- Ouverture d'un bureau médical (1911),
- Présence de la Caisse populaire Desjardins (1920),
- Présence d'une succursale de la Banque Canadienne (1920),
- On songe à l'entretien des chemins d'hiver pour les autos jusqu'après les Fêtes (1925),
- On apprend, avec soulagement, que le gouvernement prend à sa charge la confection et l'entretien des chemins (1936),

- Le conseil municipal accepte l'offre de la Cie Shawinigan et Paper pour l'éclairage du village (1937),
- Projet d'avenir entrevu comme possible en un centre hospitalier pour les vieillards (1960),
- Construction des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts (1964),
- Acquisition d'un camion incendie (1964),
- Élaboration de la salle paroissiale (salle des loisirs), oeuvre largement encouragée par les Chevaliers de Colomb (1964),
- Projet de construction d'un chemin en bordure sud du village afin de dévier le gros trafic aux heures achalandées (1967),
- Construction d'une nouvelle école primaire comptant 325 élèves (1966),
- Construction d'une école secondaire (1973) qui accueillera également les élèves venant de Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie, Sainte-Apolline, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie, Lac-Frontière, Saint-Juste et même de Saint-Philémon.

Ainsi se résument les débuts d'une municipalité animée d'une population voulant faire de sa nouvelle terre un milieu de vie offrant à ses habitants des services qui répondront à leurs besoins à laquelle s'ajouteront de multiples autres entreprises et services.

Le tourisme et les activités de plein air tels que la chasse, la pêche, la motoneige, le Quad et les activités agrotouristiques sans oublier la Montagne de la Grande Coulée pour ses sentiers de randonnée pédestre et son ski hors-piste sont venus bonifier les multiples possibilités d'offres faisant de Saint-Paul-de-Montminy une destination 4 saisons.

Comptant aujourd'hui un peu plus de 800 habitants, Saint-Paul-de-Montminy est une municipalité dynamique, fière de son patrimoine et résolument tournée vers l'avenir, ses débuts cités ci-haut en témoignent. Dans un monde en changement constant, notre plus grand défi est de retenir les jeunes familles et d'en attirer de nouvelles, la population ayant décru de façon continue depuis le début des années 1950 alors qu'on comptait plus de 1 700 personnes vivant sur le territoire de notre municipalité. Un autre défi est de développer, dans notre milieu, des endroits de vie dans lesquels nos aînés pourront finir leur vie, parmi leurs proches sans être dans l'obligation de quitter Saint-Paul par manque de logements adaptés à leurs besoins tel que c'est le cas présentement.

Notre devise étant de « Bâtir ensemble », nous préconisons une vision de développement qui tient compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux afin d'assurer le bien-être de tout nos citoyens à long terme ainsi qu'à nos générations futures.

## **Le projet de parc éolien**

Notre priorité étant de favoriser le développement de notre municipalité dans le respect de la qualité de vie de nos citoyens, nous avons analysé le Projet éolien Saint-Paul-de-Montminy de 28 éoliennes et d'une capacité de production de 196 MW avec ouverture et intérêt tout en restant vigilants quant aux impacts potentiels sur notre milieu et voici un résumé de nos constats :

### **Un accueil favorable**

De manière générale, le projet est bien accepté dans notre communauté bien que certaines craintes persistent, en particulier chez des riverains de certains lacs qui sont préoccupés par l'impact visuel et sonore du projet.

Par ailleurs, les citoyens de la municipalité comprennent l'importance de soutenir la transition énergétique du Québec, amorcée afin de lutter contre les changements climatiques en repensant les façons de mieux consommer l'énergie, en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, et nous y souscrivons.

Depuis des décennies, la forêt a été une ressource utilisée pour faire vivre plusieurs familles de Saint-Paul-de-Montminy sans qu'elle ne soit détruite et nous pouvons encore voir nos forêts utilisées et grandir dans notre milieu. Le projet de développement éolien permettra de tirer partie du vent, ressource naturelle renouvelable jusqu'à maintenant inexploitée à Saint-Paul-de-Montminy, dans une perspective de développement durable et bénéfique pour l'ensemble du Québec et également pour Saint-Paul-de-Montminy.

### **Une source de revenus supplémentaires**

Comme toutes les municipalités, Saint-Paul-de-Montminy fait face à des défis économiques qui pourraient être atténués par une source de revenus supplémentaires et stables pour plusieurs années à venir.

Les revenus anticipés qui découleront du Projet éolien représentent plus de 36% de notre budget annuel. Ces fonds faciliteront la mise en œuvre de notre Plan triennal d'immobilisations (PTI) de 8 190 000 \$ dont une copie est annexée à ce mémoire. Il est à noter que d'autres investissements, non comptabilisés à notre PTI, devront être réalisés au cours des prochaines années pour assurer la pérennité de nos infrastructures et notre développement municipal dont en voici des exemples :

- Ajout de surpresseurs sur le réseau d'aqueduc pour permettre le développement résidentiel de certains secteurs du cœur du village (2 millions \$),
- Renouvellement des conduites de l'aqueduc et des égouts datant de 1964 sur la 4<sup>ème</sup> Avenue sur une longueur de près de 2 kilomètres (coût évalué à 8 millions \$ en 2020),
- Réfection du Rang 2 qui est estimé à 2 millions \$ au PTI mais dont le coût sera plutôt de 5 millions \$ suite aux travaux d'évaluation du Plan d'intervention réalisé par la MRC de Montmagny.

Les revenus additionnels du Projet éolien permettront également de financer de nouvelles initiatives et favoriseront la rétention et l'attraction de nouvelles familles et le maintien de nos aînés dans leur milieu ce qui contribuera à l'essor de la municipalité à long terme dans le domaine de l'habitation.

### **Des promoteurs à l'écoute**

Depuis plusieurs d'années, nous avons pu constater les efforts du promoteur pour informer la population et prendre en compte des préoccupations exprimées.

En effet, entre le 12 mai 2022 et le 22 mai 2024, quatre rencontres publiques ont été tenues par le promoteur à Saint-Paul-de-Montminy dont les invitations ont été publiées dans le Journal de L'Oie Blanche ainsi que sur le site Facebook de la municipalité et de la Région de Montmagny. Lors de ces rencontres, le promoteur et ses partenaires ont répondu aux questions des participants et se sont rendus disponibles pour continuer les discussions à la fin de ces rencontres.

À la demande de riverains des lacs, il y a eu mise en place d'un comité composé de riverains des lacs, d'un représentant de la municipalité et d'un représentant de la population. Les discussions de ce comité ont d'ailleurs mené à des modifications à la configuration du projet ainsi qu'à des engagements du promoteur quant aux suivis sur le climat sonore.

### **Un projet respectueux du milieu d'accueil**

Nous sommes confiants que le processus d'étude d'impact et de consultations a été mené avec la plus grande rigueur, notamment en ce qui a trait aux impacts visuels et sonores des éoliennes, mais également sur le plan de la protection de la biodiversité, des habitats et des milieux humides, du respect des différents usagers du territoire et du maintien de la qualité de vie de nos citoyens.

Pesca Environnement (Pesca), avec son équipe multidisciplinaire de plus de 65 professionnels, a réalisé l'étude d'impact sur l'environnement et est responsable des inventaires fauniques et floristiques, des études du climat sonore, de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre, des analyses des paysages et des simulations visuelles. Pesca a d'ailleurs réalisé de nombreuses études d'impact sur l'environnement dans les secteurs énergétiques et industriels dans plusieurs provinces canadiennes depuis 34 ans.

De plus, KESPDM a rencontré plusieurs acteurs locaux afin de recueillir commentaires, observations, intérêts et préoccupations : La MRC de Montmagny, La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk (PNWW), les municipalités concernées par le projet, les propriétaires fonciers, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), le Parc régional des Appalaches, l'Union des producteurs agricoles (UPA), les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ), l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBVCDS), le Groupement forestier Montmagny-L'Islet, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny (CCIM).

S'appuyant sur l'expertise multidisciplinaire de Pesca et de ses nombreuses études d'impact sur l'environnement combinée aux nombreuses rencontres d'acteurs locaux, la municipalité est confiante que l'étude d'impact reflète et prend en considération les préoccupations et commentaires reçus du milieu.

Même si les ressources internes de la municipalité ne possèdent pas l'expertise requise pour compléter des études d'impacts sur l'environnement du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy, nous avons assisté à toutes les séances et rencontres publiques sur ce projet, un représentant de la municipalité a participé au comité de travail supplémentaire avec les riverains des lacs et nous avons assisté aux deux séances du BAPE du 10 et 11 juin dernier en plus d'avoir été tenus informés régulièrement de l'avancement du projet et avons été témoins des questions-réponses de Kruger Énergie et de Pesca lors des différentes étapes de notre projet : nous pouvons répéter être confiants que le processus d'étude d'impact et de consultations ont été mené avec rigueur et adapté à notre milieu.

### **Expérience et savoir-faire pour un projet d'envergure**

Puisque le Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sera en opération pour au moins trente ans, il est important qu'il soit réalisé par des gens d'expérience et dignes de confiance, qui ont à cœur d'entretenir de bonnes relations avec la communauté d'accueil. Kruger Énergie, qui est responsable du développement, de la construction et de l'exploitation du projet, a déjà fait ses preuves dans des projets éoliens au Québec.

Kruger Énergie S.E.C. et ses affiliées constituent un important producteur indépendant d'électricité avec une capacité installée de 650 MW dont 325 MW d'énergie éolienne. Les spécialistes de Kruger Énergie S.E.C. se concentrent sur le développement et la gestion de projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydroélectricité et biomasse).

Nous constatons également que l'équipe en charge du projet a une bonne expérience et que l'entreprise sait être à l'écoute, qu'elle comprend nos enjeux et préconise la collaboration avec les acteurs locaux. La société en commandite a entrepris le développement du projet dès 2015 et a développé des liens étroits avec les propriétaires fonciers et les municipalités.

La municipalité apprécie également le fait que le promoteur soit une entreprise québécoise établie depuis plus d'un siècle et ayant une feuille de route enviable en matière de responsabilité sociale et d'engagement dans les régions où il est établi.

### **Des retombées importantes**

En supplément des éléments et commentaires inclus dans la section précédente « *Une source de revenus supplémentaires* », de nombreux autres avantages économiques découleront de ce projet, à commencer par les redevances qui seront versés aux propriétaires terriens qui accueilleront une éolienne (plus d'un million de dollars par éolienne en 30 ans) ainsi que l'amélioration de certains chemins leur appartenant qui seront utilisés pour ce projet.

L'essor de notre municipalité dépend également de la prospérité de ses citoyens. Les opportunités d'emplois pour les travailleurs et les entreprises qui bénéficieront de cette manne plus particulièrement durant la période de construction contribueront à faire tourner l'économie locale et de la région qui en a grandement besoin. En effet, l'indice de vitalité économique (IVÉ) de -1,9436 de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy démontre qu'elle accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport aux autres municipalités québécoises se classant au 738<sup>ème</sup> rang sur 1115. Cet indice est calculé aux deux ans (dernier calcul disponible date de 2022) et est composé :

- Du revenu total médian des particuliers de 25-64 ans : 34 100 \$
- Du taux des travailleurs 25-64 ans : 74.6%
- Du taux d'accroissement annuel moyen de la population : 15.3 / par mille.

L'indice de vitalité économique de la MRC de Montmagny était de -4,6358 la classant au 79<sup>ème</sup> rang sur 104 MRC au Québec pour la même période :

- Du revenu total médian des particuliers de 25-64 ans 40 500 \$
- Du taux des travailleurs 25-64 ans 79.0%
- Du taux d'accroissement annuel moyen de la population 0.7 / par mille.

Les informations précédentes (IVÉ) sont tirées du site de l'Institut de la statistique du Québec :

*Pour les besoins du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'Institut de la statistique du Québec a conçu et produit un indice composite permettant de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC). L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs, le revenu total médian des particuliers et le taux d'accroissement de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. Cet indice est mis à jour tous les deux ans par l'Institut de la statistique du Québec.*

Les citoyens de Saint-Paul-de-Montminy et de l'ensemble de la région ne pourront que bénéficier financièrement du projet éolien Saint-Paul-de-Montminy.

Il faut également considérer la participation de 50% de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Cette participation ajoute à notre niveau de confiance dans ce projet.

### **Préoccupations**

Depuis le début du développement du Projet éolien en 2015, différentes préoccupations ont été soulevées par nos citoyens, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'Alliance de l'énergie de l'Est au projet, les impacts visuel et sonore, les effets sur la faune et la flore, la préservation des milieux naturels, les impacts potentiels sur la qualité de vie et la santé, la variation de valeur de propriétés et le partage des retombées économiques du projet.

Des préoccupations demeurent quant à l'impact visuel pour un groupe de riverains. Ces préoccupations visent essentiellement une éolienne sur les 28 du projet. Des discussions sont encore en cours entre le promoteur et les citoyens concernés mais cela n'affecte pas de façon importante le niveau d'acceptabilité du projet.

À ce jour, nous sommes confiants que les partenaires au projet éolien ont déployé tous les efforts possibles pour en atténuer les impacts, que leurs démarches sont menées avec la plus grande rigueur et que les bienfaits surpasseront largement les inconvénients potentiels.

## Conclusion

À la lumière de nos constats énumérés ci-dessus, nous croyons que ce projet sera bénéfique pour tous nos citoyens et pour l'ensemble du Québec. Nous sommes convaincus que le promoteur effectuera tous les suivis requis et rencontrera tous les engagements qu'il a pris tout au long de l'opération de ce Parc d'éoliennes situé principalement sur notre territoire

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est satisfaite du déroulement de ce projet et appuie sans réserve sa réalisation à Saint-Paul-de-Montminy.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy



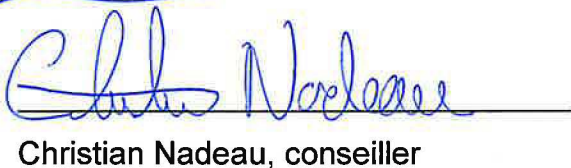
Alain Talbot, maire



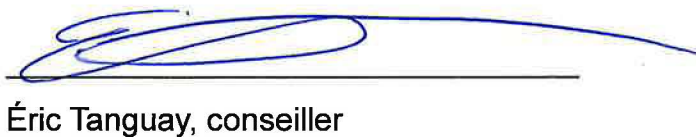
Guy Boivin, maire suppléant



Sonny Faucher, conseiller



Christian Nadeau, conseiller



Éric Tanguay, conseiller



Jean-François Mayrand, conseiller



Marie-Hélène Pilote, conseillère

**ANNEXE : Plan triennal d'immobilisation**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY  
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2025-2026-2027**

TITRE	COÛT	2025	2026	2027	Mode de financement	
19ème Rue Réfection services et voirie	2 000 000 \$	100 000 \$	1 900 000 \$		PRIMEAU Règlement emprunt	1 500 000 \$ 500 000 \$
Rang 1 ponceau	900 000 \$	900 000 \$			???	
Prolongement ligne électrique Route 283 Nord	200 000 \$	200 000			Fond COVID MRC Règlement emprunt et nouveaux branchements	60 000 \$ 140 000 \$
Complexe municipal Réfection	500 000 \$	500 000 \$			PRACIM Emprunt	375 000 \$ 125 000 \$
Développement cœur villageois	90 000 \$	40 000 \$	50 000 \$		Fond Vitalisation FRR4 Budget municipal	75 000 \$ 15 000 \$
5ème Avenue Réfection services et voirie	1 500 000 \$			1 500 000 \$	TECQ Emprunt	700 000 \$ 800 000 \$
Rang 2 réfection	2 500 000 \$		2 500 000 \$		PAVL Emprunt	2 000 000 \$ 500 000 \$
Route 5ème Rang Réfection	500 000 \$	500 000 \$			PAVL Emprunt	375 000 \$ 125 000 \$
Achat tracteur ou location					Emprunt	
<b>TOTAL</b>	<b>8 190 000 \$</b>	<b>2 240 000 \$</b>	<b>4 450 000 \$</b>	<b>1 500 000 \$</b>		